



**Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt**

---

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2025-1310 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un immeuble situé au 80-82, 90 et 100, rue Saint-Charles est*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 205 508;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 562;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 21 juillet 2025  
L'assistante-greffière,  
Carole Leroux, avocate